



Inf'Oderen

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - OCTOBRE 2017

MOT DU MAIRE

Tout va très vite, mais pas forcément dans le bon sens



A peine avons-nous entamé les « grandes vacances » que déjà l'hiver pointe son nez...

Election Présidentielle « surprise » avec de nouveaux espoirs, mais déjà la réalité revient au galop : les finances publiques sont au plus mal...

Augmentation de la CSG, suppression pour certains de la taxe d'habitation...qui en sera réellement gagnant ??

Force est de constater une augmentation inquiétante des « abstentionnistes » et des mouvements extrémistes... un certain épisode de notre « histoire » serait-il à nouveau d'actualité ??

Finances locales à la peine : l'immense majorité des Maires partage le souci de réduire le déficit de l'Etat. Les communes, qui n'ont d'autre choix que d'équilibrer leur budget, ont d'ailleurs montré qu'elles savaient maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour contrer l'effet « ciseaux ». Mais de nouveaux efforts sont aujourd'hui demandés aux collectivités locales : poursuite des baisses de dotation DGF, gel de la taxe d'habitation, recul des subventions départementales, régionales, suppression des enveloppes parlementaires etc...Parallèlement, les mécanismes de péréquation sont rognés, les dotations de solidarité (DSR) peinent, sur fond de discorde entre urbains et ruraux. Nous n'avons pas fini de souffrir.

Les ouragans IRMA et MARIA, mais aussi **les tremblements de terre**, ont démontré que la nature a toujours le dernier mot, ainsi elle peut transformer un « paradis » en « enfer » en l'espace de quelques heures. Nous sommes peu de chose par rapport à la force naturelle. Soyons conscients de notre chance en notre « paradis local »

Corée du Nord : l'aveuglement du pouvoir d'un seul homme suffit parfois à bouleverser l'équilibre mondial et la Paix ; comment comprendre l'impuissance de l'OTAN ou encore des Grands de ce Monde, faut-il attendre l'irréparable pour réagir ??

Un petit rayon de soleil, tout de même, avec l'obtention pour la Ville de Paris de l'organisation des prochains **Jeux Olympiques**

de 2024 ; ils feront place au sport, à l'unité Nationale, à un grand moment de partage des valeurs positives du sport.

Côté « **vie - économie** », nous accueillons avec plaisir la venue de Mlle ROYER, Infirmière diplômée d'Etat qui vient d'ouvrir son cabinet au 55 Grand'Rue (Cabinet des Kinésithérapeutes), et de la création d'une entreprise **d'électricité générale** par Monsieur Philippe MARGRAFF au 3 Grand'Rue. Par ailleurs, il nous est annoncé la venue de M. ANDRE-EGLER, **Ostéopathe**, qui ouvrira son cabinet au 45 Grand'Rue à compter 1^{er} novembre, et de Madame Fatem JAEGER, infirmière diplômée d'état, qui ouvrira son cabinet de soins infirmiers au 48 Grand'Rue à compter du 13 novembre. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et succès dans leurs activités respectives.

La rentrée des Classes s'est bien passée, avec le maintien de toutes nos classes (cinq), mais nous sommes toujours sur le fil du rasoir avec la menace d'une fermeture de classe.

Changement cette année avec le retour à la semaine de quatre jours !! La décision a été prise en accord avec les parents d'élèves et les enseignants et ceci en concertation avec les autres communes de la haute vallée de manière à garder une harmonie au sein de l'organisation du périscolaire.

Vous l'aurez constaté par vous-même : plusieurs chantiers ont été réalisés afin de se conformer aux « normes d'accessibilité » **par l'aménagement de stationnements PMR** (personnes à mobilité réduite) à la Salle Socio-Educative (Cercle Ste Marie), parkings du cabinet médical et du Durrenbach (Arrière des écoles). Par ailleurs un réaménagement du bassin devant la résidence Saint-Nicolas apporte une nouvelle touche naturelle au centre du village.

La poursuite des **remplacements des anciens éclairages publics par des ampoules à leds** nous apporte plus de clarté et une économie dans la consommation électrique.

D'ici peu nous entrerons dans la période des fêtes de fin d'année, je vous souhaite, dès à présent, d'excellentes fêtes en famille, du travail, et une très bonne santé à toutes et tous.

Très cordialement
Votre Maire
Francis ALLONAS

SOMMAIRE

- P. 1** Le mot du maire
- P. 2** Compteur LINKY :
Positionnement de votre Maire
- P. 3 à 7** Le CM en bref
- P. 8 et 9** Budgets 2017
- P. 10** CMJ
- P. 11** Ecole
- P. 12 et 13** Sortie forêt
- P. 14 à 16** Travaux - Journée Citoyenne
- P. 17** Musique Alsatia -
Dong du sang
- P. 18** Patrimoine et emploi
- P. 19** Infos - Actualités
- P. 20** Bien et mieux vivre ensemble
- P. 21** Ligue contre le Cancer -
Agir
- P. 22** Info santé
- P. 23** La recette de Nanou
- P. 24** Le jeu de Patrick -
Liste des gagnants
- P. 25** Jeux pour enfants
- P. 26** Calendrier des
manifestations
- P. 27 et 28** A vos plumes -
Informations utiles

Compteur LINKY

Positionnement de votre Maire

Je tiens à préciser, en préambule, que j'étais absent à la réunion de Pierre EGLER – le 4 septembre – pour cause de vacances à l'Etranger – 8 jours du lundi 28 Août au 4 septembre inclus (retour à 22h30 par avion) et non avoir prolongé mes vacances comme certains l'ont laissé entendre.

Bien entendu, il n'est pour ma part, pas question d'être « en opposition » à cette réunion, mais connaissant le positionnement de Pierre EGLER, il convenait que ce ne soit une réunion « à charge » sans contre vérité, ce qui a tout de même été le cas.

Les Administrés sont en droit d'avoir toute la connaissance sur ce sujet, certes délicat, mais il ne faut pas qu'il devienne sujet à polémique et qu'il génère une « psychose » négative et malsaine.

Je communique ci-dessous les précisions de Monsieur Le Préfet afin de lever toute ambiguïté quant à un quelconque positionnement de la Commune.

« Le déploiement des compteurs d'électricité de nouvelle génération LINKY par le gestionnaire du réseau électrique ENEDIS (anciennement ErDF) a débuté le 1^{er} décembre 2015 et devra s'achever d'ici 2020 (Oderen étant programmé pour 2018).

Cependant, certaines Communes dans le Haut-Rhin se sont opposées à l'installation de ces compteurs, faisant valoir des risques pour la santé et des atteintes à la vie privée. **Ces risques ne sont cependant pas avérés.**

S'agissant du risque sanitaire, le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a précisé que le niveau d'ondes générées est conforme à la réglementation. Le Conseil d'Etat a également conclu que les rayonnements émis étaient conformes aux seuils réglementaires et à ceux admis par l'organisation Mondiale de la Santé (Conseil d'Etat du 20 mars 2013 – Association « Robin des Bois » et autres n° 354321)

S'agissant du risque d'atteinte à la vie privée lié aux systèmes de comptage évolués, des dispositions existent visant à encadrer la communication des données personnelles et assurer leur confidentialité.

Les délibérations qui s'opposent à l'installation des compteurs LINKY sont par ailleurs **inopérantes au plan juridique**, mais ont pour effet d'induire les administrés en erreur, ceux-ci pouvant comprendre, à tort, que l'installation de ces compteurs ne pourra pas intervenir dans la Commune.

En effet, l'article L. 341-4 du code de l'énergie, tel qu'issu de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, impose aux gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité de mettre en œuvre des dispositifs

permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes les plus chargées.

Les Communes ne peuvent donc faire obstacle à cette obligation qui pèse sur ENEDIS.

En outre, seul le concessionnaire a le droit de développer et d'exploiter les compteurs et les appareils de mesure font partie du domaine concédé.

Enfin, les Communes étant membres du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, ont transféré à celui-ci leur compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité définie à l'article L. 2234-31 du Code général des collectivités territoriales **et n'ont donc plus compétence pour intervenir en ce domaine.**

Un syndicat ne peut pas s'opposer au déploiement du compteur LINKY. En effet, son opposition serait une **faute contractuelle au regard du contrat de concession signé avec ENEDIS**, ainsi qu'une **entrave à l'exploitation par le concessionnaire du service public dans les conditions définies par la Loi.** »

Le Conseil Municipal d'ODEREN en a débattu lors d'une réunion avec les représentants d'ENEDIS et vous pouvez à tout moment retrouver les extraits (Rappel) dans le compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2017 (affichage et site internet).

Le compteur LINKY n'est pas plus nocif qu'une télé, et franchement, je ne pense pas que vous resteriez assis devant votre compteur à le contempler.

Bien entendu, les téléphones portables, les tablettes, les PC, les systèmes domotiques génèrent des ondes, mais sachez que vos microns-ondes, vos plaques vitrocéramiques, vos réfrigérateurs, les radiographies en génèrent beaucoup plus.

Comment expliquer que certains font des pieds et des mains pour avoir du « réseau téléphonique » car situés en zone blanche ?? Certaines communes ont refusé, à une certaine époque, sous la pression de certains écologistes d'arrière garde, l'installation de relais, et maintenant ces mêmes collectivités pleurent pour être au niveau de tous.

Demain nous aurons la chance d'avoir la fibre optique, ce qui favorisera le développement économique et un confort de communication. Je ne me vois pas, pour donner raison à quelques extrémistes, refuser cette nouvelle technologie.

Je tiens à préciser que chaque propriétaire, est libre de « refuser » l'installation du LINKY, (à l'intérieur de leur propriété) mais sachez que je ne serai pas en mesure de le défendre face à certaines facturations, dont la relève du compteur.

Francis ALLONAS
Maire d'ODEREN

Le conseil municipal en bref

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) et du programme des travaux patrimoniaux 2017 pour la forêt communale.
- **DECIDE** de céder à Madame ZWILLER Esther, domiciliée : 28 Grand'Rue – 68830 ODEREN - les parcelles sises au lieudit « Village » cadastrées section 2, n°101 et n° 103, d'une superficie totale de 10 a 48 ca, au prix global de 7 823 €.
- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** à la demande de subvention présentée par l'association Amitié Florival.
- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à l'association de Prévention Routière.
- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à l'école de chiens-guides de l'Est.
- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin,
- **EMET** un accord de principe pour la rectification de l'emprise de la rue Maerel, en prévision de travaux d'aménagement futurs ; et **PROPOSE** que les propriétaires riverains soient consultés.
- **APPROUVE** le report des travaux en 2017 pour l'aménagement de l'accès à la salle socio-éducative.
Tranche ferme : 38 213.15 € HT – 45855.78 € TTC
Tranche conditionnelle : 5 196.29 € HT – 6 235.55 € TTC
- **DECIDE** de retenir l'avant-projet de travaux de réalisation d'un parking au Cabinet médical tel qu'il est présenté pour un montant total de 19 154.20 € HT- 22 985.04 € TTC
- **DECIDE** de reconduire pour 2017, les divers tarifs, à savoir :
 - Cartes de bois : 20 € pour 2 ans
 - Concession de sources : 55 € tous les 2 ans
 - Cimetière :
- concession de cimetière, tombe simple, 15 ans = 60 €
- concession de cimetière, tombe simple, 30 ans = 109 €
- concession de cimetière, tombe double, 15 ans = 120 €
- concession de cimetière, tombe double, 30 ans = 218 €
- espace cinéraire, durée de concession 15 ans = 80 €
- espace cinéraire, durée de concession 30 ans = 150 €
- l'utilisation du jardin du souvenir est gratuite.

- **DECIDE** de fixer le prix du terrain à céder à Mme et M.WYSS Gérard pour régularisation d'un empiètement sur le Domaine Public, au prix de 3 500 € l'are.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte) unique, définissant les modalités générales d'utilisation des fonds TEPCV.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE**, à l'unanimité -13 voix pour - le Compte Administratif du budget forêt de l'exercice 2016 qui a été arrêté comme suit :

• Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	231 481,90 €	162 593,23 €
Recettes	231 481,90 €	193 419,72 €
		Excédent 30 826, 49 €

• Section d'Investissement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	8 756,93 €	0 €
Recette	8 756,93 €	8 756.93 €
		Excédent 8 756,93 €

Résultat Global **+ 39 583,42 €**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE**, à l'unanimité -13 voix pour - le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2016 qui a été arrêté comme suit :

• Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 148 983,61 €	864 474,32 €
Recettes	1 148 983,61 €	1 038 912,99 €
		Excédent 174 438,67 €

• Section d'Investissement

	Prévu	Réalisé
Dépenses	480 714,73 €	387 872,51 €
Recettes	480 714,73 €	245 498,15 €
		Déficit 142 374,36 €

Résultat Global **+ 32 064,31 €**

Le conseil municipal en bref (suite...)

• **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

• **DECIDE :**

- **de reporter** le solde restant de l'excédent de fonctionnement du budget forêt de l'exercice 2016 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **30 872,51 €**.

- **de reporter** le solde restant de l'excédent d'investissement du budget forêt de l'exercice 2016 au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2017 (excédent d'investissement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **8 756,93 €**.

- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement du budget principale de l'exercice 2016 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2017 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement, soit à hauteur d'un montant de **142 374,36 €**,

- **de reporter** le solde restant de l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2016 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **32 064,31 €**.

FIXE la fiscalité locale directe pour l'exercice 2017 comme suit :

TAXE	Bases en euros	Taux 2016	Taux 2017	Variation Des taux	Produit en euros
Taxe d'habitation	1 262 000	11.82 %	11.82 %	0 %	149 168
Taxe foncière (bâti)	1 104 000	16.13 %	16.13 %	0 %	178 075
Taxe foncière (non bâti)	37 600	129.60 %	129.60 %	0 %	48 730
TOTAL					375 973

• **APPROUVE** le budget primitif du budget Forêt 2017 tel qu'il est présenté :

• **Section de Fonctionnement**
Dépenses et Recettes 211 584,00 €

• **Section d'Investissement**
Dépenses et Recettes 15 000,00 €

• **APPROUVE** le budget Primitif du Budget Principal 2017 tel qu'il est présenté :

• Section de Fonctionnement
Dépenses et Recettes 985 761,00 €

• Section d'Investissement
Dépenses et Recettes 391 406,36 €

• **DECIDE**, avec effet au 1er janvier 2017, de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, au taux maximal de 43 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

• **DECIDE**, avec effet au 1er janvier 2017, de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, au taux maximal de 16,5 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Communes	Droit commun
COMCOM	30
Saint-Amarin	5
Moosch	4
Fellerling	4
Oderen	3
Husseren-Wesserling	2
Kruth	2
Ranspach	2
Malmerspach	1
Geishouse	1
Urbès	1
Mitzach	1
Mollau	1
Goldbach-Altenbach	1
Storckensohn	1
Wildenstein	1

• **DECIDE**, de retenir le droit commun pour déterminer le nombre de conseillers communautaires et de fixer à 30 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, répartis comme suit :

• **DECIDE** d'adopter les dispositions relatives au versement de l'Indemnité forfaitaire complémentaire (IFCE) pour les différentes élections de l'année 2017

Le conseil municipal en bref (suite...)

• **DECIDE** de compléter la délibération du 17 avril 2014, pour la durée du présent mandat, en confiant à Monsieur le Maire la délégation complémentaire suivante : demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions.

• **DECIDE** d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

• **PREND ACTE** des mutations intervenues au sein de la Sté de chasse du Hahnenbrunnen, constituant le lot de chasse n° 1 de notre Commune, et donne son accord pour l'agrément des nouveaux associés.

• **DECIDE** de modifier la délibération du 24 novembre 2016 concernant le montant du loyer du presbytère, en portant le montant des charges à 3 240 €/an,

(270 €/ mois). La partie « loyer » reste inchangée (8004 €/an = 667 €/mois).

• **DECIDE** de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2017. La cotisation est de 120 € pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 2000 habitants.

• **DECIDE** de fixer le prix du terrain à céder (2 à 3 ares), rue du Sutterley à M. et Mme ZUSSY à 200 € l'are.

• **DECIDE** de ne pas donner suite aux demandes de subventions :

1- AIDES : Association de soutien et d'accompagnement des personnes vivant avec le VIH/Sida et/ou hépatite virale

2- SEPIA : Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents.

3- ARAHM : Association régionale Aide aux Handicapés Moteurs

• **RETIENT** la proposition d'implantation d'un sous-répartiteur, telle qu'elle est présentée, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude sur le domaine privé communal à passer avec la Société ROSACE.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVIL 2017

Le Conseil Municipal,

• **PROCEDE** à l'élection d'un conseiller communautaire dans le cadre de l'accord local relatif à la nouvelle composition du Conseil Communautaire : est élu : Monsieur Noël DELETTRE

• **DEBAT** sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fixent les objectifs des politiques publiques d'urbanisme du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques » (article L. 141-4 du Code de l'Urbanisme) :

AXES DU PADD	Débat du conseil municipal d'ODEREN
AXE 1 : Ancrer et valoriser la vallée dans son espace régional	Les élus ne croient plus en l'amélioration de la desserte routière. Le fait que les communes traversées aient refusé la déviation au moment où le financement était programmé, rend à présent totalement improbable la réalisation de travaux en l'absence de crédits. En parallèle, la situation continue à se dégrader avec un trafic routier de plus en plus dense, malgré les quelques mesures prises pour le détournement des poids lourds. Force est de constater que toute la bonne volonté des élus ne suffira pas à faire évoluer la situation et qu'une meilleure connexion de la vallée à son espace régional reste utopique. Quant à la communication numérique, la situation devrait s'améliorer car les travaux ont débuté.
AXE 2 : Garder une population suffisante par une vision globale de l'habitat	Les constats développés à l'Axe 1 sont la condition sine qua non qui permettrait de garder une population suffisante. Faute de desserte correcte de la vallée, il est illusoire de penser augmenter la population, le dernier recensement démontre l'inverse.

Le conseil municipal en bref (suite...)

AXES DU PADD	Débat du conseil municipal d'ODEREN
<u>AXE 3 :</u> Conforter et améliorer les services solidaires et écologiques à la population	-Les services à la population : commerces, services médicaux écoles... sont la vie de la commune. Les élus en sont bien conscients et sont attachés au maintien de ces services. Néanmoins, bien que l'implantation de certains commerces puisse être empêchée, ils ne disposent d'aucun moyen pour éviter la fermeture d'un commerce si la clientèle n'est plus là. D'autant qu'il faut aussi tenir compte de la concurrence sur le net. -Vouloir conserver les équipements scolaires et périscolaires est un « vœu pieux ». -Les équipements sportifs : la baisse générale de la population dans les communes de la vallée empêchera le maintien de la plupart des terrains de sport. -Le projet de télécabine pour accéder au Markstein est également très compromis. -L'offre médicale : la commune d'ODEREN, pour maintenir la présence d'un médecin dans le village, a financé l'ensemble des travaux pour aménager un cabinet médical.
<u>AXE 4 :</u> Fortifier les activités et l'emploi	Fortifier les activités n'est pas toujours chose possible : les normes à respecter empêchent parfois toute perspective de développement. Notamment, l'insertion d'activités dans le bâti existant n'est pas réalisable pour tout type d'activité en considération des nuisances qu'elles peuvent provoquer (bruit, odeurs...). En ce qui concerne les friches industrielles, le Parc de Wesserling pourra se développer mais il sera plus difficile de résorber la friche de Wildenstein.

AXES DU PADD	Débat du conseil municipal d'ODEREN
<u>AXE 4 :</u> Fortifier les activités et l'emploi	Le maintien des exploitations agricoles n'est possible que par la diversification de l'activité qu'il est nécessaire d'encourager afin de garantir la pérennité des paysages, en développant l'agritourisme. Le développement du potentiel touristique pourrait inclure de nouveaux itinéraires de balades ou de circuits VTT, et ainsi élargir l'attrait touristique de la vallée... Quant aux pôles de séjours hôteliers, l'enclavement actuel de la vallée n'offre pas de perspective de diversification ou d'implantation de nouveaux établissements.
<u>AXE 5 :</u> Protéger le paysage et le patrimoine	Il est nécessaire de préserver les zones humides. De même il faut conserver la structuration des villages en limitant la consommation d'espaces naturels au profit d'espaces urbains. La valorisation des bâtis anciens participe effectivement à la qualité du cadre de vie. Cependant, encadrer l'évolution du bâti ancestral pourrait contraindre les acquéreurs d'une maison ancienne à renoncer aux travaux qu'ils envisageaient de réaliser, et le coût des travaux est souvent plus élevé par rapport à une construction nouvelle. En ce qui concerne les performances énergétiques, le conseil municipal est unanimement opposé à l'interdiction de réaliser des champs éoliens sur les crêtes. S'agissant d'énergies renouvelables, les élus ne comprennent pas pourquoi interdire les parcs éoliens, dont ils ne voient pas en quoi, par ailleurs, la préservation des sites et des paysages serait menacée.

Le conseil municipal en bref (suite...)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à recruter 4 agents contractuels au titre d'emplois occasionnels de vacataires pendant l'été.
- **DECIDE** d'arrêter les montants des subventions à attribuer aux associations au titre de l'année 2017.
- **DECIDE** de ne pas donner suite aux demandes de subventions des organismes : Mobilité Mod'Emploi, APAMAD et APALIB', AFSEP.
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion 2017 de la commune à hauteur de 100 €, à l'association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle, dont le rôle est de promouvoir, soutenir, et animer le Mémorial de l'Alsace Moselle, situé à SCHIRMECK. Son objectif est de faire connaître au plus grand nombre l'histoire particulière des départements d'Alsace et Moselle, et de maintenir la mémoire collective vivante.
- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au taux de 100 % au titre de l'année 2017 à Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière Municipale, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2017.
- **DECIDE** d'émettre un avis favorable, sans remarque particulière, sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch présenté par la Commission Locale de l'Eau.
- **APPROUVE** la coupe de 6 m³ de mélèze et de 30 m³ de sapin ou épicéa en forêt communale.
- **ACCEPTE**, à titre tout à fait exceptionnel, en se limitant strictement au devis présenté, de prendre en charge sur le budget communal, une participation à hauteur de 2 071,80 € pour la réfection du pont, rue du Canal.
- **APPROUVE** la cession au profit de Mme et M. WYSS Gérard, domiciliés 2 rue du Réservoir à ODEREN, de la parcelle sise au lieudit « Daeschleboedel » n° 76-Section 14, d'une superficie de 0,05 a. et **FIXE** le prix de ce terrain à 3 000 € x 0.05 a = 150 €

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** après en avoir délibéré, de fixer les taux de promotion propres à l'avancement de grade des agents communaux à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.
- **DECIDE** d'ajourner la délibération relative à la modification du tableau des effectifs avec la transformation d'un poste de rédacteur
- **DECIDE** de mettre en place le nouveau régime indemnitaire applicable à la fonction publique : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

FIXE comme suit les tarifs des sapins de Noël pour 2017 :

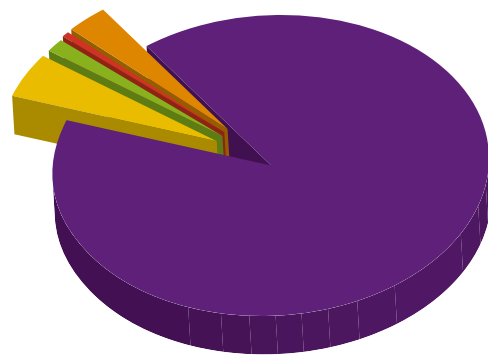
Variété	Taille	2017
EPICEA	100/150	6 €
EPICEA	150/200	10 €
NORDMANN	100/125	13 €
NORDMANN	150/175	24 €

- **PRECISE**, dans le cadre des informations complémentaires sollicitées par la Préfecture pour bénéficier du versement du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) que la dépense pour la création d'une rampe d'accès à l'église a été financée par la commune sans aucune participation du Conseil de Fabrique dont la trésorerie est régulièrement en baisse. Et bien que le bilan présenté soit excédentaire, une participation financière réduirait son budget à néant, et la commune serait amenée à couvrir tout déficit éventuel.
- **APPROUVE** le rapport d'activité annuel 2016 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin.
- **Emet un avis favorable** à l'adhésion de la Ville de Hésingue au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis, **Demande** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

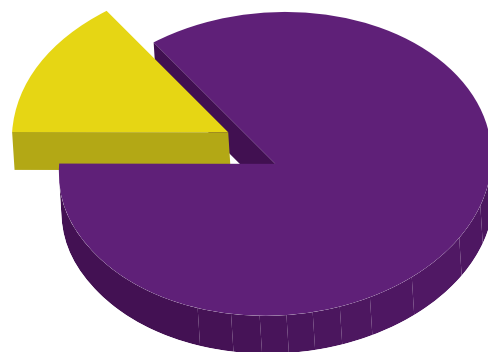
Budgets 2017

FONCTIONNEMENT FORET 2017

Dépenses	211 584,00 €	
	Montant	%
■ Charges à caractère général	191 241 €	90%
■ Charges de personnel	10 000 €	5%
■ Autres charges	3 000 €	1,4%
■ Charges exceptionnelles	1 100 €	0,52%
■ Virement à la section d'investissement	6 243 €	3%
		100,0%



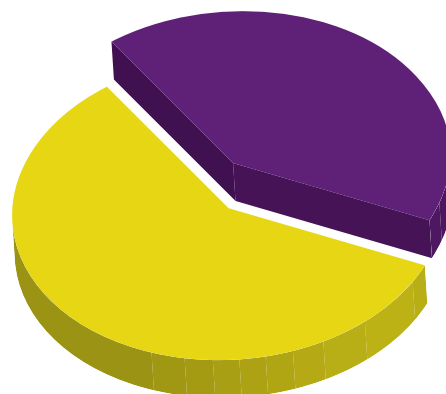
Recettes	211 584,00 €	
	Montant	%
■ Produits des services, du domaine	180 758 €	85%
■ Participations	- €	0%
■ Excédent reporté	30 826 €	15%
■ Opérations d'ordre	- €	0%
		100%



INVESTISSEMENT FORET 2017

Dépenses	15 000,00 €	
	Montant	%
Biens mobiliers, matériels, études	- €	0%
Plantations – aménagement et agencement de terrain	15 000 €	100%
Dépenses imprévues	- €	0%
		100%

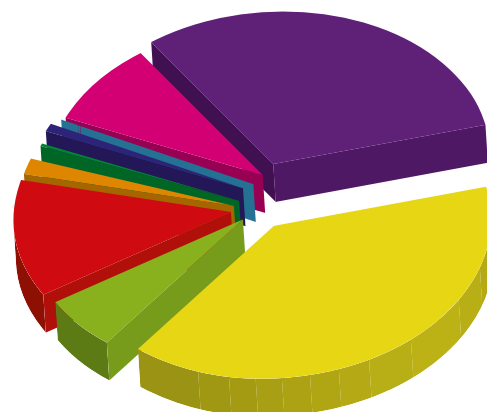
Recettes	15 000,00 €	
	Montant	%
■ Virement de la section de fonctionnement	6 247 €	42%
■ Subventions	- €	0%
■ Report solde positif	8 757 €	58%
■ Opérations d'ordre	- €	0%
		100%



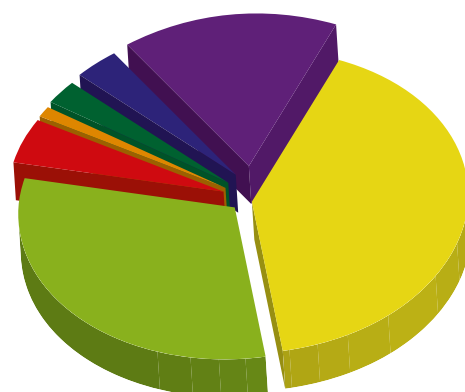
Budgets 2017

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

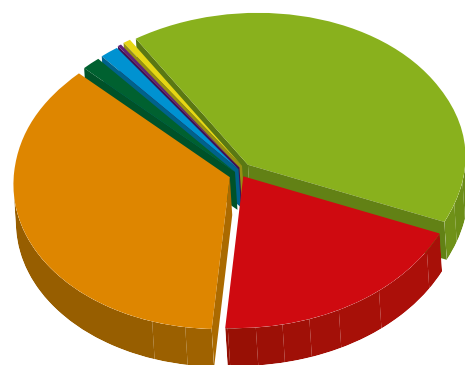
Dépenses de Fonctionnement	985 761,00 €	
	Montant	%
Charges à caractère général	308 060,00 €	31%
Charges de personnel	386 782,00 €	39%
Atténuation de produits	57 000,00 €	5,8%
Autres charges de gestion courante	122 259,00 €	12%
Charges financières	16 200,00 €	2%
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0%
Dépenses imprévues	9 140,00 €	0,9%
Opérations d'ordre	506,00 €	0%
Virement à la section d'investissement	84 814,00 €	9%
100%		



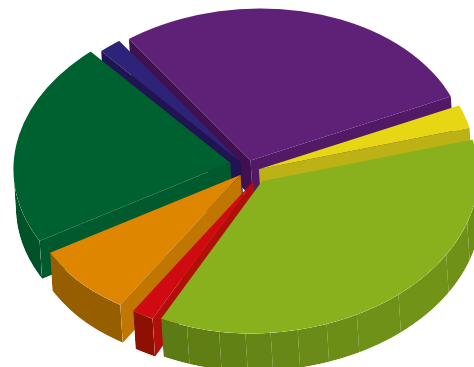
Recettes de Fonctionnement	985 761,00 €	
	Montant	%
Produits des services, du domaine et ventes	161 268,20 €	16%
Impôts et taxes	403 058,00 €	41%
Dotations, subventions, participations	306 973,00 €	31%
Autres produits de gestion courante	48 405,00 €	5%
Produits exceptionnels	8 992,49 €	1%
Atténuations de charges	25 000,00 €	3%
Résultat reporté	32 064,31 €	3%
100%		



Dépenses d'investissement	391 406,36 €	
	Montant	%
Subventions d'équipement diverses	1 800 €	0,46%
Concessions - Frais d'études	1 500 €	0,38%
Opérations de Travaux	159 722 €	41%
Remboursement capital des Emprunts	76 000 €	19%
Report solde d'exécution N-1	142 374 €	36%
Dépenses imprévues	5 000 €	1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 010 €	1%
100,00%		



Recettes d'investissement	391 406,36 €	
	Montant	%
Subventions d'investissement	111 702,00 €	29%
Produits de cessions	10 000,00 €	3%
Affectation au compte 1068	142 374,36 €	36%
Taxe d'aménagement	6 000,00 €	2%
Reversement TVA	31 000,00 €	8%
Virement de la section de fonctionnement	84 814,00 €	22%
Opérations d'ordre	5 516,00 €	1%
100%		



Des nouvelles du CMJ

Cette année encore la tradition a été respectée par nos jeunes conseillers qui ont organisé une chasse aux œufs au mois d'avril et une kermesse en juillet.



En partenariat avec les membres de la Sté Arboricole, ils ont procédé au remplacement (verger école) et à la plantation (rue du Maerel) de quatre arbres fruitiers.

Le samedi 23 juillet, sous un beau soleil, les anciens conseillers (mandat 2015-2016) se sont retrouvés pour la sortie de fin de mandat au Parc du Petit Prince.



Ecole

Pour l'année scolaire 2017/2018, à l'école primaire d'Oderen, il y a cinq classes :

cycle 1 : • une classe de TPS/PS : Mme GRUNENWALD et Mme NILLY le mardi : 13 élèves
• une classe de MS/GS : Mme MALE : 21 élèves

cycle 2 : • une classe de CP/CE1 : Mr BINSINGER : 20 élèves
• une classe de CE2 : Mr GUIHAL : 15 élèves

cycle 3 : • une classe de CM1/CM2 : Mme AST : 21 élèves

La rentrée a été placée sous le signe de la musique. A la fin de la première journée de classe, les élèves des cinq classes se sont réunis dans la cour pour chanter ensemble "le jour de la rentrée".



Sortie forêt 2017

Le samedi 9 septembre, malgré un temps frais et pluvieux, une bonne quinzaine de personnes (adjoints, conseillers municipaux, personnel communal, adjudicataires de chasse) s'étaient réunies autour de Monsieur Francis Allonas, Maire, Monsieur François Joly, Ingénieur ONF et Monsieur André Schlussek, Agent technique forestier ONF, pour participer à la sortie annuelle en forêt.

1) PROJET D'INTÉGRATION EN « FORÊT SOUMISE » DU SECTEUR RITSCHA

Le secteur « RITSCHA » (3ha 44) serait une zone intéressante, mais son accès est très difficile côté rue Gorth et du côté « Sutterley », où nous nous sommes rendus. Nous nous retrouvons devant 6 parcelles boisées privées sans chemin d'accès.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur :

- son accord sur le principe d'intégrer le secteur RITSCHA en zone soumise
- en cas d'avis favorable, il y aurait lieu de contacter les différents propriétaires afin d'avoir leur accord pour céder la partie permettant de créer une prolongation du chemin forestier existant,
- en cas d'accord, il y aurait lieu de définir la « valeur » des terrains boisés,
- ensuite de procéder à un arpentage des parties à céder, puis l'achat de ces terrains.



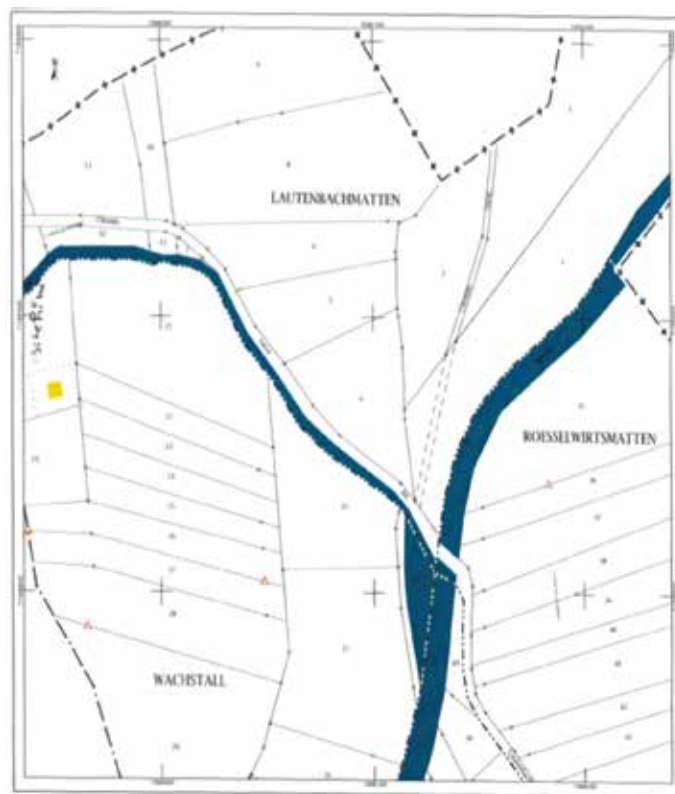
2) PROJET DE DÉCLASSEMENT DU CHEMIN RURAL LAUTENBACHWEG AU SECTEUR LAUTENBACHMATTEN

La partie du chemin rural Lautenbachweg, entre la Thur et la forêt communale (parcelle 53) a été récemment fermée par un portail avec un cadenas. L'agriculteur exploitant du secteur, Monsieur Jean-Denis HANS ne supportant plus la dégradation des pâturages et le dépôt d'immondices. Cependant, un « Chemin Rural »

ne peut être fermé à la circulation de tout un chacun et plus particulièrement des différents propriétaires du secteur (cinq dont plusieurs indivisions) notamment la Commune pour lui permettre l'accès aux parcelles forestières pour son exploitation. Seule solution : déclasser le chemin rural en chemin privé, celui-ci n'étant plus ouvert à la circulation.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur :

- le principe d'un déclassement,
- Il faudra avoir l'accord de tous les propriétaires
- Il faudra convenir de la mise en place d'un accès possible via un cadenas avec code



3) VISITE DE LA NOUVELLE CHAUDIÈRE BOIS INSTALLÉE À LA MAISON FORESTIÈRE D'ODEREN RUE DE LA CROIX À KRUTH.

La chaudière du chauffage central de la maison forestière a rendu l'âme au printemps 2016. Il a été décidé d'en installer une nouvelle, coût de l'investissement 13 K€, sachant que cela apporterait une valeur ajoutée à cette maison. Nous avons été chaleureusement accueillis par l'épouse d'André SCHLUSSEK avec café et petits fours.

André SCHLUSSEK, nous a présenté la nouvelle chaudière dont il est très satisfait et n'a pas manqué de remercier le Conseil Municipal pour cette décision très appréciée.

Sortie forêt 2017 (suite)

4) BOIS D'AFFOUAGE AU GLASSER.

L'Entreprise BAUMGART vient de terminer le « Bois d'Affouage ». Cette longue pile de bois est impressionnante.

Depuis quelques années nous faisons appel à une entreprise « privée » pour préparer notre bois d'affouage. Nous restons ainsi dans la fourchette de prix de revente.

Le fait de faire appel aux entreprises privées deviendra une démarche courante dans les prochaines années, car les équipes de bûcherons « Inter - Communaux » se réduisent actuellement à deux, et ne peuvent donc plus assurer la demande globale des 15 Communes.



5) DÉGRADATION DE NOS CHEMINS FORESTIERS

André SCHLUSSEL a voulu nous rendre attentifs sur l'état de dégradation de nos chemins forestiers, lesquels, depuis l'absence d'ouvriers forestiers, ne sont plus entretenus correctement, seule une intervention ponctuelle annuelle, sur une semaine, avec mini-pelle est assurée par nos ouvriers communaux afin de curer les fossés.

Il y aurait lieu de programmer un « rechargement » de nos chemins forestiers, travaux à effectuer soit en régie ou par entreprises.

Ce point devra être discuté lors d'une prochaine commission travaux.

6) PROJET D'UN NOUVEAU PLAN NATURA 2000 SECTEUR STEINLEBACH.

André SCHLUSSEL voulait nous présenter un nouveau projet Natura 2000 à proximité du secteur « STEINLEBACH », cependant la météo n'était pas vraiment favorable (pluie et brouillard) le sujet est reporté à une autre occasion.

7) PROJET D'IMPLANTATION D'UN ABRI TECHNIQUE POUR LE SKI CLUB RANSBACH AU BREITFIRST

Nous nous sommes retrouvés au point sommital de notre Commune : le col du Breitfirst où nous ont rejoints André GROB et Eric ARNOULD respectivement Président et Directeur Technique du Ski Club demandeur.

Le site du Breitfirst est en effet considéré comme le « grenier à neige » par le Club qui organise des courses de ski de fond en cas de repli sur le site par manque de neige au Markstein.

Le principe serait de pouvoir intégrer un abri technique pour les secouristes et chronométreurs. Le bâtiment devrait s'intégrer dans le paysage.

Eric ARNOULD précise que la forêt actuelle doit être préservée, elle fait écran au vent et aux intempéries.

André SCHLUSSEL, qui n'y est pas opposé et qui précise que cette forêt n'est pas soumise, propose de mentionner cette forêt pour la protéger en cas de demande d'extension du pâturage.

Francis ALLONAS propose d'apposer une « patate » au niveau du futur PLUi permettant ainsi d'ériger un abri dans le respect de certaines règles à définir.

Il fera la démarche auprès du service d'instruction du PLUi afin de mentionner aussi bien la forêt, mais aussi une zone où l'on pourrait construire un abri.

Le Ski-Club de Ransbach devra faire une demande auprès du Commissaire enquêteur.

8) POINTS DIVERS

En points divers, les questions suivantes ont été abordées :

- que faire des bois secs qui se développent de plus en plus ?? sachant que le coût n'est pas innocent
- qu'advient-il de la surpopulation de notre gibier ?? il semblerait qu'une légère baisse soit confirmée



Travaux réalisés



Rénovation de la salle multifonction en régie



Entretien & réparation du réseau d'eau pluviale en régie



Enrochement & nettoyage des berges du Hensbachruntz en régie.



Mise en place de la deuxième tranche, soit 56 points lumineux, du renouvellement de notre éclairage public constitué de lampes à décharge par un éclairage Led en régie. Ainsi 80 % de notre village est équipé de ce nouveau dispositif et vient en complément de l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit pour réduire de façon conséquente notre facture d'électricité tout en améliorant le rendement.



Remplacement de la vis d'alimentation de notre chaufferie biomasse par les Ets Schmidt-Energy & Jeandenans



Réaménagement de la sortie des écoles et du parking du 1 rue Durrenbach par l'entreprise Royer Frères pour être en conformité avec la réglementation pour les personnes à mobilité réduite.



Remplacement du revêtement de sol dans une salle de classe par les Ets Spiller.



Réhabilitation & sécurisation de la mare au centre du village en régie.

Fleurissement du village



Journée Citoyenne

Ce n'est pas moins de 70 participants de 7 à 77 ans qui ont, le 13 mai dernier, participé au succès de la première journée citoyenne d'Oderen. Neuf ateliers avaient été organisés pour mettre en adéquation les capacités et affinités de chacun des participants aux besoins de la commune. C'est après un café « amélioré » pris aux ateliers communaux que chacun, avec enthousiasme, s'est attelé à remplir sa mission, chapeauté par un référent. Puis rendez-vous fut donné au club house de l'ASO pour le repas de midi préparé par les dames. Ainsi ragaillardis, les volontaires ont repris les travaux qui se sont poursuivis jusqu'à 17h00.



Nettoyage de la rivière école par les arboriculteurs



Tout le monde rassemblé avant le départ pour les différents ateliers



Remise en état des pas Japonais qui conduisent aux toilettes de l'église par le conseil de fabrique



Remise en peinture du chalet du Raingott par les conscrits



Nettoyage du cimetière

Journée Citoyenne (suite)

Dégagement d'un point de vue et remise en état du chemin de croix au Maerelberg par les conseillers municipaux



Remise en état du grillage qui entoure le plateau sportif par les pompiers et les footballeurs



Mise en place de 6 bancs en divers points du village par les pêcheurs et Odr'Anim

UN GRAND MERCI À TOUS
POUR AVOIR CONSACRÉ UNE JOURNÉE
À RENDRE NOTRE VILLAGE PLUS AGRÉABLE ENCORE.



Préparation du repas par les dames

Empotage des géraniums par les dames

Musique Alsatia

Président de la Société de Musique ALSATIA d'Oderen, Monsieur Jean-Marie GEBEL nous a quittés le 3 juin dernier.

Rappelons qu'avant d'être bénévole à l'Ecole de Musique de la Société, membre du comité et Président en 2011, il a été membre de la Société de Musique de Guewenheim, membre des Petits Chanteurs de Guewenheim, mais aussi guitariste, autodidacte.

Son engagement dans la Musique mais aussi dans d'autres associations nous fait dire, avec le grand vide et cette immense tristesse qui nous restent, qu'il était **'Un musicien dans l'âme' !**



La Musique ALSATIA, en association avec l'Orphéenne de Fellingring, reconnaissante envers son Président, continue sa route suivant un calendrier qu'il avait lui-même engagé :

Le 14 janvier 2018 : concert du Nouvel An à la Salle à Oderen.

Le 21 avril 2018 : nos amis de l'Harmonie du Monde Musical de Villers-sur-Coudun (Oise) reviennent dans notre vallée : concert au Cap à Saint-Amarin.

Mais aussi, aubade traditionnelle le 1^{er} mai 2018.

Concert Open Air à Fellingring au mois de juin.

La soirée tricolore du 13 juillet 2018 à Oderen.

Donnez du sang, Donnez maintenant, Donnez souvent

Le don de sang est un acte indispensable, solidaire, anonyme et sécurisé.

Vous qui êtes en bonne santé et qui avez entre 18 et 71 ans , vous souhaitez donner pour la 1^{ère} fois un peu de votre sang et un peu de votre temps pour sauver des vies et soigner des malades.

Ces informations sur le don du sang vous concernent donc.

Chaque année un million de malades sont soignés grâce aux dons de sang. Or il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain. **Les donneurs de sang sont donc indispensables.**

Comme les produits sanguins ont une durée de vie limitée l'Etablissement Français du Sang doit trouver et accueillir **des milliers de donneurs de sang tous les jours** pour faire face aux **10 000 dons de produits sanguins nécessaires par jour**. En **Alsace** il en faut près de 600!

Quelques idées reçues à combattre

« Je n'ai pas le temps »

Le prélèvement lui-même ne dure que 8 à 10 minutes. Si l'on ajoute le temps de l'entretien préalable avec le médecin, puis le temps de repos et de collation, le don de sang prend environ 45 minutes de votre temps.

« J'ai peur de l'aiguille et de la piqûre »

Personne n'aime les piqûres mais le don de sang ne fait pas plus mal qu'une prise de sang. Ce geste est pratiqué par un(e) infirmier(e) qui a été spécialement formé(e).

« Il faut être à jeun pour donner son sang »

Au contraire, il faut avoir mangé avant de donner sang afin de diminuer les risques de malaise. Cependant, il vaut mieux éviter les aliments trop gras et les boissons alcoolisées.

« Il y a déjà assez de donneurs »

Comme les besoins augmentent toujours à cause du

vieillesse de la population, des nouveaux traitements, des catastrophes naturelles ou des accidents... l'EFS recherche en permanence de nouveaux donneurs. Pour le don de sang, les donneurs du groupe O sont les plus recherchés et pour le don de plasma, ce sont les donneurs du groupe AB.



« Il existe des risques de contamination »

Donner son sang ne présente pas de risque de contamination. Le matériel de prélèvement utilisé est stérile et à usage unique et le don est pratiqué par un personnel médical expérimenté.

« Je serai fatigué(e) après avoir donné mon sang »

Chez une personne en bonne santé, le don n'entraîne dans la plupart des cas aucun effet secondaire. La quantité de sang prélevée représente moins de 10 % du volume total de sang de l'organisme. Par ailleurs, l'organisme régénère rapidement le volume prélevé. Après le don, une collation est offerte aux donneurs pour faciliter leur récupération. Ils peuvent ensuite retourner à leur quotidien tout en évitant les efforts physiques violents

« Je n'ai pas d'endroit à proximité pour donner mon sang » : Voici les dates de nos prochaines collectes

vendredi 13 octobre 2017 à KRUTH

vendredi 29 décembre 2017 à ODEREN

vendredi 23 février 2018 à FELLERING

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité

A bientôt et merci pour votre générosité

Freddy Gilck Président de l'amicale des donneurs de sang

Patrimoine et Emploi

L'association Patrimoine et Emploi a exécuté plusieurs chantiers dans votre commune.

Souvenez-vous ?



Réalisation d'une allée pavée – rue Gorth Accès ruisseau pédagogique

Notre association Patrimoine et Emploi est conventionnée « Chantier d'Insertion ». Par cet agrément, nous employons des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières avec pour support économique la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine local.

Patrimoine et Emploi compte actuellement 12 salariés en insertion et 4 salariés permanents.

Depuis sa création en 2006, notre association a développé un double savoir-faire autour de la pierre et du bois.

Jusqu'à présent nous ne pouvions intervenir qu'auprès des collectivités locales et exceptionnellement dans certains marchés privés. Désormais Patrimoine et Emploi peut également réaliser des travaux auprès des particuliers. Vous pouvez maintenant nous confier vos travaux de restauration ou de nettoyage.

Vous pouvez également acquérir des produits issus du recyclage ou de la création artisanale bois que nos salariés réalisent en période hivernale (nicheur à oiseaux, composteur, mobilier de jardin tel que banc, table).

Merci à la commune d'Oderen et à ses habitants pour leur soutien qui nous permettra de poursuivre nos missions d'insertion.

ASSOCIATION «PATRIMOINE et EMPLOI»

68470 HUSSEREN-WESSERLING

5 rue de Ranspach

Tél : 03.89.82.91.98.

Mail : contact@patrimoineetemploi.fr

<http://www.patrimoineetemploi.fr/>



Construction d'un soubassement en pierre sèche pour « l'abri du berger » - Sentier des tilleuls



Construction d'un soubassement en pierre sèche pour « l'abri du berger » - Sentier des tilleuls



Restauration par la technique d'aérogommage des stèles et des statues sommitales du chemin de croix du calvaire

Insolite morille conique

Les morilles ne sont pas courantes dans notre vallée. Comme toutes ses congénères, ce champignon n'apparaît qu'au printemps à partir de la mi-avril. L'œil averti le trouvera en lisière forestière, caché dans les feuilles mortes sous les noisetiers, les frênes, les érables, mais rarement sous les résineux. Ce type de champignon pousse également dans d'autres stations telles que les terrains vagues, les anciens dépotoirs, sur d'anciennes places à bois, voire même au pied d'un mur dans votre jardin. Ce sont des endroits à prospecter mais l'homochromie de ces champignons avec le milieu ambiant est déroutante demandant une attention toute particulière.



Cette photo a été faite le 11 mai 2017, dans le vallon du Durrenbach le long du chemin Dreyer à Oderen. Il s'agit d'une morille conique (*morchella conica*).

Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages

Du 25 septembre au 31 janvier 2018, l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

Pour certains ménages, l'enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015.

Cette enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 21 000 logements, dont certains se situent dans notre commune.

Ces ménages seront interrogés par Madame Christine WALOS, enquêtrice de l'Insee, munie d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

PLUI - Invitation

Le 2 Novembre 2017 à 20 h, dans la salle socio-éducative du Cercle Ste-Marie, présentation du «projet» PLUi aux habitants d'ODEREN

L'aide au poêle

Le Pays Thur Doller vous aide à remplacer votre ancien appareil de chauffage au bois !

Soyez les premiers à profiter des 600€ de « L'aide au poêle » en contactant :

**l'Espace Info Energie Thur Doller
03 89 35 73 34 - infoenergie@pays-thur-doller.fr**

Renseignements et conditions du dispositif sur le site internet du Pays Thur Doller : pays-thur-doller.fr



Le Jour de la Nuit

est une manifestation nationale unique de sensibilisation à la pollution lumineuse. Son objet est d'éteindre, une fois l'an, tout ou partie de l'éclairage public pour permettre la (re)découverte de la vie nocturne (paysages, biodiversité et ciel étoilé).

Cette année, cette manifestation aura lieu le samedi 14 octobre 2017.

Notre commune participera à l'opération en procédant exceptionnellement à l'extinction de l'éclairage public à 22 heures.



Bien et mieux vivre ensemble

SALUBRITÉ PUBLIQUE

- Si j'entame des travaux dans ma propriété, je ne souille pas la voie publique avec mon chantier et mes camions. Si cela arrive je demande à l'entreprise de nettoyer la voie publique ce qui fait partie de son travail. Si je fais les travaux moi-même je nettoie.
- Je préviens le voisinage et le cas échéant les autorités municipales si les travaux devaient engendrer une gêne pour la circulation et donc un risque et dans ce cas le Maire prendrait un arrêté municipal.

LES RIVERAINS

- Je suis riverain d'un trottoir, j'assure sa propreté. J'enlève les herbes indésirables le long de ma clôture. Je suis riverain de la voie publique et je n'ai pas de trottoir, je balaye la rue au droit de mon habitation.

LES ANIMAUX

- Nous aimons tous les animaux mais je n'abandonne pas de nourriture sur la voie publique pour ne pas attirer les bêtes à l'état sauvage (renards, rats...)
- Je ne laisse pas mon chien souiller la voie publique, les trottoirs, les espaces verts, les aires de jeux. Je ramasse les déjections à l'aide des toutounets à disposition.
- Je ne laisse pas aboyer mon chien de façon répétée ou prolongée car cela est insupportable pour le voisinage.
- Si je possède un chien dit dangereux au regard de la loi (Pit-Bull, Staffordshire, Rottweiler etc...) je ne le promène sur la voie publique que muselé et tenu en laisse. Je fais en sorte d'être porteur du permis de détention de chien dangereux.

LES MÉGOTS

- Ils polluent notre environnement. Je les jette donc dans la corbeille de rue après les avoir bien éteints ou mieux je me procure un cendrier de poche. Il faut savoir qu'un seul mégot est susceptible de polluer 500 litres d'eau au travers des composants chimique qu'il accumule. Il faut 12 ans pour

qu'un mégot se désagrège. Pour mémoire il est interdit de fumer sur l'aire de jeux et de s'y rendre avec des animaux.

LES POUBELLES

- Je ne sors les sacs bleus que la veille du ramassage, soit le dimanche soir à Oderen. Si le lundi est férié je m'enquiers de la date de collecte.
- Si je sors des encombrants et qu'ils ne sont pas pris, je me renseigne à la Mairie pour savoir quoi en faire.

BRUIT

- Dans mon appartement, ma maison, mon jardin ou encore dans les lieux publics, je respecte quelques règles simples à savoir : dans les habitations, volume modéré de 8h00 à 22h00, plus de bruit entre 22h00 et 7h00. Si une fête doit se tenir chez moi et devait occasionner une gêne sonore je préviens mes voisins qui dans ce cas se montreront compréhensifs.
- Le bricolage et le jardinage sont réglementés par arrêté municipal qui stipule que les travaux de bricolage, jardinage et d'entretien nécessitant l'usage d'appareil à moteur thermique et électrique sont strictement interdits du lundi au samedi le matin avant 8h00 et le soir après 20h00 ainsi que le dimanche et les jours fériés.
- Je respecte les consignes qui sont sur les éco-points surtout pour le dépôt de verre et j'arrête mon véhicule durant le dépôt.

SÉCURITÉ

- En hiver pour permettre la circulation des piétons j'enlève la neige sur mon trottoir et je la mets en tas en dehors des écoulements d'eau pluviale pour ne pas les boucher.
- Je taille mes haies qui débordent sur la voie publique au droit de ma propriété car elles gênent la circulation des piétons ou des véhicules.
- Lorsque je plante un arbre dont la hauteur sera supérieure à 2 mètres, je le plante à 2 mètres de distance de la limite de propriété.
- Pour les plantes ayant une hauteur

inférieure à 2 mètres, je les plante à 50 centimètres. La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre et de la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre.

- Je modère ma vitesse dans toutes les rues du village et je respecte les autres usagers, en particulier les enfants, les personnes âgées et les cyclistes.
- Quand je stationne mon véhicule, je laisse le trottoir aux piétons et je ne me gare pas sur une place réservée aux handicapés.

ESPACE NATUREL

- En forêt je n'utilise pas mon véhicule à moteur pour emprunter les chemins forestiers car il nuit à la préservation de l'environnement et de la faune sauvage.
- Les sentiers restent réservés aux promeneur et randonneur. Je ne fais en aucun cas de feu et je respecte les abris forestiers en laissant l'endroit propre et je n'y laisse aucun déchet.

BRULAGE

Il est interdit de brûler des déchets verts, cette interdiction est édictée pour plusieurs raisons :

- Dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaires, parce que la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes.
- Dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts peut entraîner des risques d'incendie.
- A Oderen une plateforme pour déchet vert est mise à la disposition des habitants avec une grande facilité d'utilisation puisque les clés sont disponibles en Mairie aux heures d'ouverture et ce, tous les jours de la semaine.

Si chacun applique ces simples règles, notre capacité collective à vivre mieux et bien ensemble doit contribuer à tisser le lien social nécessaire à toute vie villageoise

Besoin d'aide face au cancer ?

L'ESPACE LIGUE À MULHOUSE C'EST :

- UN LIEU OUVERT À TOUS, aux personnes malades, à leurs proches et à tous ceux qui souhaitent des informations sur le cancer
- Un soutien adapté et personnalisé, proposé à chaque étape de la maladie
- Des services entièrement gratuits et libres d'accès
- Un lieu d'accueil non médicalisé, d'échange et de convivialité, en toute confidentialité, hors des murs de l'hôpital



UN ESPACE INFORMATION DESTINÉ À TOUS

- Des informations claires et validées par la Ligue sur la maladie et ses traitements : fascicules, documents, revues, ...
- La mise en relation avec des associations d'aide aux malades de la région
- Des conférences et des réunions d'information tout au long de l'année

UN ESPACE SOUTIEN DESTINÉ AUX MALADES ET À LEURS PROCHES

- Un accompagnement social, psychologique et juridique
- Des bénévoles formés à votre écoute
- Un espace d'accueil chaleureux et convivial spécialement adapté pour des entretiens individuels ou en groupe, en toute confidentialité

UN ESPACE BIEN-ÊTRE DESTINÉ AUX MALADES

- Activité physique adaptée
- Ateliers de relaxation
- Activités artistiques
- Conseils diététiques
- Conseils et soins esthétiques

SERVICES À DOMICILE VISITES SUR RDV

- CONSEILS & SOINS ESTHÉTIQUES : Soins du visage, des mains, des cheveux, maquillage, ... Notre socio-esthéticienne prendra soin de vous, chez vous (nous contacter pour connaître les modalités)
- SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : Notre psychologue propose aux malades et/ou à leurs proches d'aborder les difficultés ou les sentiments éprouvés face au cancer
- Entretiens individuels de « motivation à l'arrêt du tabac » sont destinés à toutes personnes souhaitant arrêter de fumer sur RDV uniquement.

Contactez l'Espace Ligue

Coordinatrice : Viviane HUSSER
18, rue Poincaré
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 53 70 20
EL68.Mulhouse@ligue-cancer.net

Horaires :

- Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h
- Lundi : 14h à 17h
- Fermé le jeudi
- + d'infos : www.liguecancer-cd68.fr

AGIR À VOTRE SERVICE, À SAINT-AMARIN, À DOMICILE



Besoin à domicile d'un coup de main ponctuel ou d'une aide régulière ? sans devoir se soucier des formalités administratives, tout en étant solidaire des personnes en recherche active d'emploi, et en bénéficiant d'une réduction fiscale (50% du prix de la prestation) !

Depuis bientôt 30 ans, notre association à but non lucratif propose aux particuliers (ainsi qu'aux collectivités, associations et entreprises), la mise à disposition de personnel adapté à leurs besoins, pour des travaux ponctuels ou réguliers. Quelques exemples :

- travaux ménagers : ménage courant, nettoyage de fond, lavage des vitres...
- repassage : à votre domicile
- aide aux courses
- entretien du jardin et du potager : désherbage, tonte, débroussaillage, taille de haies, arrosage des fleurs et du potager, bêchage, ramassage des feuilles mortes ...
- aide au déménagement
- petit bricolage : montage/démontage de meubles, aide aux travaux de peinture ou de tapisserie...
- manutention : rangement du bois de chauffage, rangement de caves ou de greniers
- déneigement...

AGIR est une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Elle permet à des personnes à la recherche active d'emploi de mettre le pied à l'étrier et leur propose formation et accompagnement personnalisés. Par ailleurs le suivi rigoureux de leurs interventions est gage d'un service de qualité. Pour ces raisons AGIR bénéficie depuis toujours du soutien des collectivités, et les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction fiscale.

Contact : Virginie HUGUENIN-RICHARD

AGIR - 15 rue de la Gare
68550 SAINT-AMARIN
Tél : 03 89 74 26 86
Courriel : contact@agir68.fr
Site internet : www.agir-thann.fr

AGIR propose ses services sur l'ensemble du Pays-Thur-Doller et dispose d'antennes sur les secteurs de Cernay, Masevaux, Saint-Amarin et Thann. Des permanences y sont assurées tous les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h00.

INFO SANTÉ

Moi(s) sans tabac

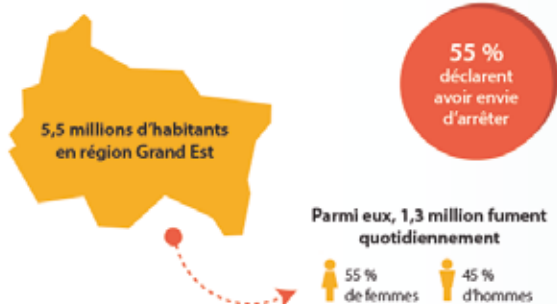
En novembre, on arrête ensemble !



Le tabagisme en Grand Est

En France, le tabac continue à tuer chaque année 78 000 personnes et représente la première cause de mortalité évitable, sans compter les très nombreuses pathologies lourdes induites.

La région Grand Est compte la proportion de fumeurs quotidiens la plus importante en France métropolitaine : 31,3 % des 15-75 ans fument au moins une cigarette par jour.



30 % des jeunes âgés de 17 ans fument quotidiennement avec des disparités infrarégionales :

- 28 % sur le territoire alsacien,
- 31 % sur le territoire lorrain,
- et 32 % sur le territoire champardennais.

Entre 2010 et 2014, le tabagisme quotidien est passé de 29 % à 31 % en région Grand Est.

Données issues du baromètre santé 2014, Santé publique France

Vous souhaitez arrêter de fumer ? Participez à Moi(s) sans tabac

Initié en 2016, Moi(s) sans tabac est un défi collectif qui vise à inciter et accompagner les fumeurs, via des actions de communication et de prévention, dans une démarche d'arrêt du tabac en 30 jours. Après 30 jours d'abstinence, la dépendance est bien moins forte et le fumeur a cinq fois plus de chance d'arrêter définitivement.

Le top départ de Moi(s) sans tabac est donné le 1^{er} novembre, mais vous pouvez vous inscrire dès octobre sur :

 **tabac info service**
le site + l'appli + le 39 89

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé et gratuit par un tabacologue, recevrez un kit d'aide à l'arrêt avec des conseils pour apprendre à vivre sans tabac (conseils diététiques, exercices respiratoires pour mieux gérer son stress...) et des messages réguliers d'encouragements.

Plus de 300 partenaires (collectivités, associations, entreprises privées et publiques...) se mobilisent en région pour soutenir les fumeurs(euses) qui se lanceront dans ce défi.

POUR PLUS D'INFORMATION :
Agence Régionale de Santé Grand Est
www.grand-est.ars.sante.fr



3 fausses idées reçues sur le tabac

Idée reçue n°1 : Je suis un petit fumeur.

On croit que fumer 4 cigarettes par jour ne présente pas de risque. C'est faux ! 1 à 4 cigarettes par jour, c'est 3 fois plus de risques de mourir d'un infarctus.

Avec le tabac, il n'y a pas de consommation sans risques. Quelle que soit la quantité de tabac ou le type de cigarette que vous fumez, vous n'êtes jamais gagnant.

Idée reçue n°2 : Faire du sport nettoie mes poumons.

Quand on fait du sport, on évacue le stress, on est moins anxieux, on dort mieux. Le sport permet de diminuer les risques de maladies cardio-vasculaires, d'hypertension artérielle, de cancers, de diabète de type 2, d'ostéoporose.

Mais attention, ces bénéfices ne « compensent » pas les risques liés au tabagisme. Faire du sport oxygène les poumons, mais n'élimine pas les substances toxiques qui provoquent le cancer.

C'est seulement au bout d'un an d'arrêt du tabac que les symptômes pulmonaires diminuent (toux, expectorations, essoufflement, bronchite). Après 10 ans d'arrêt, le risque de cancer du poudon diminue de moitié. Et 15 ans après la dernière cigarette, votre espérance de vie redevient quasiment identique à celle d'une personne n'ayant jamais fumé.

Idée reçue n°3 : Pensez que fumer quand on est jeune c'est moins grave.

Fumer provoque le cancer du poudon, même chez des personnes jeunes. On observe des cancers liés au tabagisme dès 35 ans, et le risque augmente avec l'âge.

Plus on arrête tôt, plus on réduit ces risques !

La rectte de Nanou

C'est dans l'air du temps : les légumes anciens retrouvés et les végétariens.

Alors cette fois-ci recette avec des panais. Certains diront « ENCORE des panais... dans la soupe de pot au feu », mais d'autres s'exclameront « chouette du panais... en gratin ».

Au fait, le panais est une sorte de carotte blanche au goût plus sucré.

Le gratin de panais pour 4 personnes :

- 1 kg de panais
- 30 cl de lait
- 2 cuillères à soupe de crème épaisse
- 20 g de parmesan
- 20 g de beurre
- 1 cuillère à soupe de carvi (ou cumin)
- sel et poivre blanc.

Épluchez, rincez et fendez les panais dans la longueur. Dans une grande casserole portez à ébullition le lait et les 2/3 du carvi moulu. Ajoutez les panais, salez, poivrez et faites cuire à feu doux pendant 20 minutes (attention les panais cuisent vite, surveillez la cuisson en les piquant avec un couteau).

Préchauffez le four à 180°. Détailliez le parmesan en copeaux avec un couteau économe. Beurrez un plat à gratin, mettez-y les panais avec les 2 bonnes cuillères à soupe de crème. Parsemez de copeaux de parmesan et le reste des graines de carvi. Enfourez pour 10 minutes. Servir chaud, accompagné d'un pinot gris d'Alsace.

*Bon
appétit !*

Pour le dessert : Pétales de pommes en feuilleté pour 6 personnes

- 1 pâte feuilletée carrée
- 3 belles pommes rouge et bio
- 1 citron,
- 2 à 3 cuillères à soupe de confiture de mûre ou myrtille,
- 50 g de sucre et sucre glace.

Préchauffez le four à 180°. Otez le cœur des pommes au vide-pomme et coupez en lamelles fines. On garde la peau rouge et bio, c'est plus joli. Faites bouillir 40 cl d'eau avec le sucre et le jus

du citron. Trempez délicatement les lamelles de pommes dans ce sirop pendant 3 minutes. Egouttez et laissez refroidir.

Coupez la pâte en 6 bandes. Étalez un peu de confiture dessus et disposez les lamelles de pommes les unes à côté des autres en les superposant légèrement et en les laissant dépasser d'environ 1cm au-dessus de la pâte.

Rabattez la pâte sur les pommes en les roulant sur elles -mêmes de manière à former une rose.

Placez les roses dans des moules à muffins en papier. Enfourez pour 35 minutes.

Saupoudrez légèrement les feuilletés de sucre glace et dégustez tiède ou froid.

Bon appét'chti.

Le jeu de Patrick

QUELQUES DÉFINITIONS SUBTILES DE MOTS CROISÉS
DONT CERTAINES LETTRES SONT INDIQUÉES AINSI QUE LE NOMBRE.

- Douceur ou rigueur : G . L . .
- A ne pas suivre quand elle est fausse : I . E .
- Mousse de café : B . . R .
- Homme qui a beaucoup de jetons : P . U
- A voir si on a pas peur de la mort : N . P . . .
- Il est marqué quand on suit : I . T
- Il a du mal à trouver les sommes nécessaires : I . S . M
- Elle peut rembourrée un siège : C . L L
- A terre pour filer : V . . T . .
- Elle n'a ni queue, ni tête : E . . R
- Il peut être satisfait de finir le dernier : R . . U .
- Si elle est grossière, peut sauter aux yeux : E . R . . .
- On la casse avec les dents : G . . I . .
- Plus il y en a, moins il y en a : . .
- Il s'allonge avec hâte : P . .
- Si il est dur, on n'y fait rien rentrer : C . . N .
- Il travaille des mâchoires : E . A .
- Il passe en courant : A . .
- C'est un plat de côte : P . . . E
- Ils ont parfois une belle chute : R . I . .
- Il fait de temps en temps pleurer : R . . .
- Le bref pépin : . .
- Elle deviendra peut être belle : M . . .

BULLETIN – FEVRIER 2017

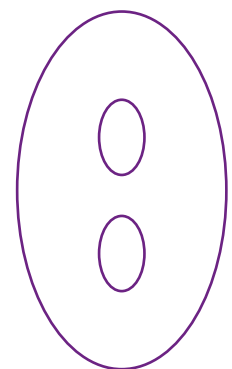
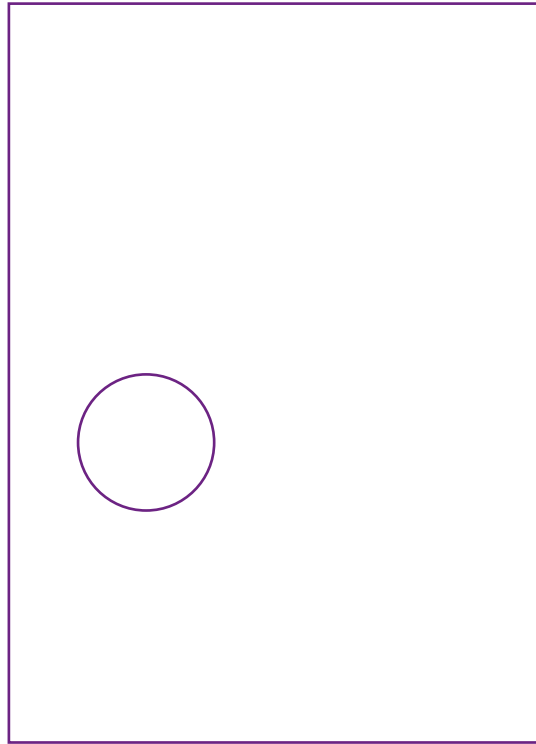
Liste des gagnants du jeu-concours de coloriage

- GYE Hugo
- GYE Noé

Les gagnants sont invités à venir retirer leur lot, en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

Jeux pour enfants

A PARTIR DES FORMES CI-DESSOUS, IMAGINE UN DESSIN.



Calendrier des manifestations 2017

> OCTOBRE

Dimanche 22	Journée brochets à l'Etang du Maerel
Samedi 28	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Dimanche 29	Matinée grosses truites à l'Etang des Gentianes

> NOVEMBRE

Samedi 4	Soirée dîner dansant à 19 h à la salle des Fêtes Alsatia
Samedi 4	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Vendredi 10	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Samedi 11	Commémoration de l'Armistice 1918
Samedi 11	Quête des pompiers
Dimanche 12	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative + repas choucroute à 12 h
Vendredi 17	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Samedi 18	Concert Orphéenne à 20 h à l'Eglise de Fellingring
Vendredi 24	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30
Samedi 25	Théâtre en Alsacien à la Salle Socio-Educative à 20h30

> DÉCEMBRE

Samedi 2 et dimanche 3	Bredalamark – Marché de Noël
Dimanche 10	Repas de Noël des Aînés
Samedi 16	Soirée Familiale à 19 h 30 à la Salle Socio-Educative
Vendredi 29	Don du Sang à la Salle Socio-Educative de 15h30 à 19h30



A vos plumes !

Toujours à votre écoute, vous pouvez formuler ci-dessus vos observations, critiques, suggestions ou conseils, et les adresser à la Mairie 54 Grand'Rue 68830 ODEREN ou par mail : mairie-oderen@wanadoo.fr

Bonjour M. le Maire

Je félicite la commune pour avoir redonné vie à l'horloge de l'église et permis à nos cloches de nouveau rythmer nos journées.

Qu'on soit croyant ou pas, je pense que dans nos régions c'est encore l'âme du village.

Personnellement, la panne de cette horloge a provoqué un vide et il manquait un élément fondamental.

Entendre sonner les cloches à midi, nous autorise la pause et rappelle à ceux qui avaient oublié de préparer le repas, de s'y mettre avec ardeur.

*Merci à vous
Etienne Haller*

Bonjour M. le Maire

Merci à ceux et celles qui ont pris la décision de remettre en marche nos cloches. Je me sentais un peu orpheline !!!! Je sais que cela a un coût mais ça fait du bien !!!! Je sais que ça ne plait pas à tout le monde mais pour moi cela fait partie du patrimoine de la vie de notre village

A transmettre un max !!!!

*Merci
Claudine Roguet*

Cabinet de soins infirmiers ROYER Emilie

55, Grand'Rue – 68830 ODEREN
Port. 06 38 56 35 30

Soins à domicile et au cabinet
Permanence du lundi au vendredi
de 8h15 à 8h45

Cabinet de soins infirmiers JAEGER Fatem

48, Grand'Rue – 68830 ODEREN
Port. 06 98 25 03 63

Soins à domicile et au cabinet
Permanence du lundi au samedi de
6h30 à 7h30
Début d'activité à domicile prévu
le 13 novembre 2017

Ostéopathe ANDRE-EGLER Kélyan

45, Grand'Rue – 68830 ODEREN
Port. 06 79 20 35 74

Début d'activité à domicile prévu
le 1^{er} novembre 2017



Mairie d'Oderen
54, Grand'Rue
03 89 82 60 53



Directeur de la publication : ALLONAS Francis, Maire
Responsable : WYSS Éliane, Adjointe
Crédit photos : Mairie d'Oderen

Imprimé à 650 ex. octobre 2017. Bulletin 2 / 2.
Distribué par les membres du Conseil Municipal.

Dépôt légal n° 1258

conception & impression publi-h
ZA rue de la Scierie - Uffholtz - CERNAY
Tél. 03 89 75 51 43

IMPRIMÉ SUR PAPIER 100% RECYCLÉ.



NUMÉROS UTILES

SAMU	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
GENDARMERIE DE FELLERING	03 89 82 60 33
MEDECIN : Docteur STEIMLE	03 89 82 78 65
DENTISTE : Docteur PETIOTE	03 89 26 51 16
CABINET DE KINESITHERAPEUTES	03 89 39 10 56
PHARMACIE OBERLIN	03 89 82 73 33

SERVICES

Les tarifs sont les suivants :

- Photocopie A4 0.25 €
- Photocopie A3 0.50 €

HORAIRES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

Les horaires d'accueil
du public à la Mairie sont :

- Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Le public ne pouvant se présenter
au bureau d'accueil durant les
heures d'ouverture habituelles
peut être reçu sur rendez-vous.

**Le Maire et les Adjointes
reçoivent sur rendez-vous.
Tél : 03 89 82 60 53**

COLLECTE DES BOUCHONS

En partenariat avec la Communauté de
Communes, un bac de récupération de
bouchons plastique et liège est en place
à la mairie (ne sont pas acceptés les
bouchons de vin en plastique aggloméré).

Retrouvez d'autres informations sur :

www.oderen.fr



PLANNING DES COLLECTES À ODEREN - ANNEE 2017

ENCOMBRANTS NON METALLIQUES (OME)

Vendredi 27 octobre (Markstein)
Vendredi 24 novembre

Les sortir la veille

ENCOMBRANTS METALLIQUES

Vendredi 27 octobre + Markstein

Les sortir la veille

D3E

Samedi 18 novembre

8h30-11h30 à Wesserling

DMS

Samedi 8 avril

Samedi 7 octobre

8h30-11h30 à Wesserling

COLLECTES PARTICULIÈRES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les sortir la veille

Le lundi 25 décembre 2017 étant un
jour férié, la collecte d'OM aura lieu le
Vendredi 22 décembre 2017

Le lundi 1^{er} janvier 2018 étant un jour
férié, la collecte d'OM aura lieu le
Samedi 30 décembre 2017

CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES « ENCOMBRANTS »

Les encombrants (objets volumineux)
doivent être présentés en bordure de
voie publique et de manière à faciliter le
travail du personnel de collecte : ficelés
ou empilés pour les plus grandes pièces.

Par ailleurs, en raison des dérives
constatées, l'utilisation de sacs
poubelle noirs pour les encombrants
doit absolument être évitée. En
cas d'utilisation, les sacs doivent
impérativement rester ouverts pour
permettre un contrôle visuel du contenu
et de sa conformité par les équipes de
collecte.

Si des sacs poubelle sont présentés
fermés aux encombrants (sauf s'ils sont
transparents) ou s'ils contiennent des
déchets non conformes, ils ne seront
pas pris en charge.

- si sac fermé opaque : **sera laissé sur place**
- si sac fermé, mais transparent et
contenu conforme : **sera collecté**

**Quantité maximum : 1,5 m³, une
longueur de 1,5 m pour des objets
rigides, 2 m pour les objets souples
et un poids de 70 kg maximum**